

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	50

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0033_2023_Affectation du résultat 2022 – Budget Annexe de l'Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R2221-50 et R2221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats 2022 du budget assainissement :

CCPAVR asst									
investissement									
dépenses					recettes				
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	% REALISATION	compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	% REALISATION
001	624 612,86 €	624 612,86 €		100%	10	1 187 454,47 €	938 604,62 €		79%
13					13	1 247 482,00 €	220 752,53 €	597 301,00 €	66%
20	30 034,64 €	9 162,00 €	2 776,00 €	40%	16	47 967,00 €	47 967,00 €		100%
21	245 621,93 €	32 411,19 €	16 672,64 €	20%	opé				
23	2 291 928,86 €	627 230,86 €	1 501 522,69 €	93%	040	845 809,61 €	845 600,61 €		100%
020	100 000,00 €				021	1 281 924,25 €			
040	611 374,64 €	585 660,64 €		96%					
16	707 064,40 €	623 532,01 €	12 064,40 €	90%					
TOTAL	4 610 637,33 €	2 502 609,56 €	1 533 035,73 €		TOTAL	4 610 637,33 €	2 052 924,76 €	597 301,00 €	
			4 035 645,29 €					déficit hors rar	- 449 684,80 €
								déficit rar inclus	- 1 385 419,53 €
fonctionnement									
dépenses					recettes				
compte	budgeté	mandaté	rattachement	% REALISATION	compte	budgeté	mandaté	rattachement	% REALISATION
011	1 738 178,14 €	747 124,24 €		43%	70	2 106 000,00 €	1 839 997,20 €		87%
012	480 770,00 €	447 474,70 €		93%	74		144 849,69 €		
65	23 938,25 €	23 817,40 €		99%	75		33,70 €		
66	252 000,00 €	159 089,57 €		63%	77		50 442,42 €		
67	20 000,00 €	2 322,74 €		12%	042	611 374,64 €	585 660,64 €		96%
68	6 536,09 €	6 536,09 €		100%					
022	204 000,00 €				013		4 289,59 €		
042	845 809,61 €	845 600,61 €		100%	002	2 135 781,70 €	2 135 781,70 €		100%
023	1 281 924,25 €								
TOTAL	4 853 156,34 €	2 231 965,35 €	- €		TOTAL	4 853 156,34 €	4 761 054,94 €	- €	
			2 231 965,35 €						4 761 054,94 €
								excédent	2 529 089,59 €
									1 143 670,06 €
								résultats asst	
								001 D	449 684,80 €
								002	1 143 670,06 €
								1068	1 385 419,53 €

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 06 mars 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 1 385 419,53 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : 449 684.80 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 385 419.53 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 143 670.06 €.

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL

